



Wallonie

VILLE DE FLEURUS

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis.

Le demandeur est l'Administration communale de Fleurus sise au chemin de Mons 61 à 6220 Fleurus.

Le terrain est situé à la Place Ferrer à 6220 Fleurus, cadastré 1e division, FLEURUS, Section D N° 297M + domaine public.

Le projet consiste en l'aménagement de la place Ferrer et présente les caractéristiques suivantes :

Art.: D.IV.40, alinéa 2 du CoDT :

Ecarts aux impositions d'un guide régional d'urbanisme : règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme : Non conforme aux articles 400 et 402 du GRU précité.

Dérogation aux impositions d'un guide régional d'urbanisme : Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite : Non conforme à l'article 415 du GRU précité

Projet : -Réaménagement des espaces libres ainsi que des zones de parking
-Mise en œuvre de nouveaux revêtements de sols
-Placement de mobiliers urbains et création d'une zone de rencontre
-Plantation d'arbres et de plantes
-Rénovation des sanitaires.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40, alinéa 2 du Code du Développement Territorial et a lieu **du 18/01/2019 au 1/02/2019 inclus.**

Le dossier peut être consulté et des explications techniques peuvent être fournies au service urbanisme **durant toute la durée de l'enquête pendant les heures d'ouverture ainsi que le 29/01/2019 jusque 20h00 sur rendez-vous au minimum 24 heures à l'avance, en téléphonant au n° 071/82.03.82 ou au n° 071/82.03.88.**

Les réclamations ou observations **écrites** sont à adresser au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chemin de Mons 61 à 6220 FLEURUS
- par télécopie au numéro : 071/820.377
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@fleurus.be
- remises à un agent communal désigné à cette fin au service urbanisme.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Réclamation dossier 2018/193.

Les réclamations et observations **orales** peuvent être formulées pendant la même période, sur rendez-vous, auprès de la Responsable du service urbanisme ou de son remplaçant ou lors de la séance de clôture d'enquête qui aura lieu **le 1/02/2019 à 11h00 au service urbanisme.**

Adresse et horaire du service urbanisme :

**Service urbanisme, ancienne blanchisserie Philippe
rue de Wanfercée-Baulet, 2 à 6224 Wanfercée-Baulet**

Horaire durant l'année

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 12h00	13h30 - 16h00	13h30 - 16h00	8h30-12h00	Sur rendez-vous (24h à l'avance)

Les personnes chargées de donner des explications sur le projet sont M. DAUGINET, agent technique en chef, M. DUSART ou Mme DIERICK, agents techniques, au service urbanisme.